

Avis public



APPEL DE CANDIDATURES – MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ DE CIRCULATION

Le comité de circulation a pour fonction d'étudier et de soumettre au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations en matière de sécurité routière et de circulation.

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles procédera à la désignation d'un membre citoyen au sein de son Comité de circulation, conformément au projet de Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation (RCA11-30042).

Le mandat de ce membre est d'une durée d'un (1) an avec possibilité de renouvellement. Le citoyen, qui sera choisi pour représenter les citoyens, devra résider dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et être disponible pour participer aux rencontres mensuelles du comité, généralement le mercredi en avant-midi.

Les citoyens intéressés doivent faire parvenir leur candidature en envoyant une brève lettre de motivation à l'adresse suivante, **au plus tard le vendredi 13 mai 2011** :

Cabinet du maire – Comité de circulation
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102
Montréal (Québec)
H1E 1M4

Donné à Montréal,
ce 3^e jour du mois de mai 2011.

Dany Barbeau, avocate
Directrice du bureau d'arrondissement
et secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat